



**Monceau
Retraite & Épargne**

Rapport annuel 2008

Sommaire

Rapport du Directoire	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes.....	p.7
Compte de résultats.....	p.8
Bilan	p.10
Annexe aux comptes 2008.....	p.12
Résolutions	p.31

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :	Gilles Dupin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Membre :	Monceau Assurances mutuelles associées représentée par Paul Tassel

DIRECTOIRE

Président :	Pierre Michaud
Membres :	Marc Billaud Dominique Davier

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et le bilan arrêtés au 31 décembre 2008 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Une dégradation catastrophique de l'environnement économique et financier

L'année 2008 a vu, à partir de l'été, la **crise financière**, jusque là sous-estimée par la majorité des acteurs et des experts, **prendre une dimension considérable** et s'étendre, par contagion, à l'économie réelle dans l'ensemble des états. Très rapidement, elle a engendré un ralentissement des économies, la quasi-totalité d'entre elles entrant en récession dès la fin de l'année.

Au printemps 2009, malgré l'ampleur des plans de redressement de toutes natures mis en place par les instances internationales ou nationales, il est impossible d'émettre des pronostics sur la date ou les conséquences d'un éventuel redressement. Les marchés financiers, qui avaient baissé de plus de 40 % en 2008, de plus de 60 % par rapport à leur niveau de l'été 2007, ont poursuivi leur recul au premier trimestre de 2009. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'ensemble des actifs dits "toxiques" aient été identifiés et fait l'objet de provisions pour dépréciation adéquates au bilan des banques et d'autres acteurs, y compris dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance.

Le marché de l'assurance vie à nouveau en recul

Les années passées, à l'exception de 2001, avaient vu l'appétit des français pour l'assurance vie toujours se concrétiser. Mais l'exercice 2007 avait cassé cette belle dynamique puisque le chiffre d'affaires du marché avait enregistré un recul de 3 %. L'année 2008 est venue confirmer cette tendance et cet exercice sera également très décevant pour l'assurance vie, son chiffre d'affaires enregistrant une baisse de 10,6 %.

Une telle dégradation du marché porterait à penser que les contrats d'assurance vie ne présenteraient plus les mêmes atouts que par le passé et que dans un contexte économique et financier agité, ils ne seraient plus en mesure d'apporter des réponses adaptées aux épargnants. Bien entendu si la très mauvaise tenue des marchés financiers a incité les ménages à une très grande prudence et à un réel attentisme au moment de prendre une décision d'investissement, il ne faut pas négliger l'utilisation sans discernement par les grands réseaux de distribution, notamment bancaires, des offres reposant sur des véhicules d'épargne à court voir à très court terme.

D'une part, l'épargne réglementée a proposé au cours de l'exercice 2008 des niveaux de rémunération particulièrement hauts et d'autre part, les épargnants ont fait l'objet de sollicitations multiples, tels que des comptes à terme offrant un taux élevé de rendement sur quelques mois, pour l'emploi de leurs capitaux disponibles. Une telle effervescence des réseaux bancaires trouvant sa motivation dans l'impérieuse nécessité de bon nombre d'opérateurs de constituer, à bon prix, les ressources nécessaires à leur activité. Ainsi, les épargnants confrontés à un manque important de visibilité ainsi qu'à une offre de rémunération en apparence avantageuse ont bien souvent délaissé l'assurance vie au profit de produits peu ou pas adaptés à leurs besoins.

Des flux d'épargne considérables ont ainsi été détournés des contrats d'assurance vie alors que ces derniers, dès lors qu'ils sont gérés avec le plus grand respect de l'équité entre les différentes générations d'assurés ainsi que des règles favorisant la meilleure pérennité des engagements, sont une formidable solution pour constituer et valoriser, à moyen et long terme, une épargne ou encore transmettre à ses proches un capital préservé à son décès.

Un exercice marqué par l'impact des dérèglements financiers sur l'activité de Monceau Retraite & Épargne mais aussi par la distinction du contrat Dynaplus par la presse spécialisée

Dans un environnement, décrit ci-dessus, peu favorable à l'assurance vie la société a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 9 %, en phase avec le marché. La collecte en unités de compte marque un recul très significatif de 80 %. En revanche, la collecte sur les fonds en euros s'inscrit en hausse de 4,4 % et permet ainsi à l'activité "épargne assurance vie" de régresser seulement de 6,8 %. Cette progression de l'épargne recueillie sur les fonds en euros témoigne de la confiance que portent les souscripteurs aux principes qui guident l'entreprise dans sa gestion financière. L'arrêt de la commercialisation du contrat April Certitudes Viagères provoque pour sa part une baisse de 28 % de l'activité "retraite". L'activité prévoyance poursuit son développement avec un taux de progression de 2 %.

En ce qui concerne la distribution des contrats, le chiffre d'affaires provenant du portefeuille de la MARF, de la MUDETAF, de la Mutuelle de Cluny et des agents généraux de Monceau Assur'agence représente 37 % de l'activité de la société. On soulignera en particulier que le réseau de ses agents généraux, qui représente 34,5% du chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne, continue de faire l'objet d'efforts conséquents en matière de formation à la branche assurance vie. Cette catégorie de professionnels, de par sa proximité avec les assurés, apparait en effet à même d'apporter des réponses adaptées et personnalisées à leurs besoins.

Un tel réseau constitue sans aucun doute pour la société un réel atout en termes de développement et de fiabilité de son chiffre d'affaires si l'on considère les multiples interrogations qui assaillent, tant les incertitudes financières et économiques sont grandes, les épargnants au moment de prendre une décision touchant à l'organisation de leur patrimoine. En 2008, l'activité du réseau des agents généraux Monceau Assur'agence est en retrait de 6,36 % par rapport à l'exercice précédent.

Bien entendu, les performances servies aux contrats de type "épargne assurance vie" ont subi les conséquences de la mauvaise tenue des marchés financiers et s'inscrivent en retrait par rapport à l'exercice 2007. En particulier, pour les fonds en euros des contrats Dynaplus, Monceau Retraite Indépendants, Livret Épargne Plus et Monceau Entreprise Plus, le taux de revalorisation a été fixé à 4 % (taux net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux) contre 4,75 % ou 4,50 % en 2007 selon les contrats. Ce taux sera certainement apprécié par les souscripteurs et adhérents concernés auxquels la société a maintes fois rappelé que c'est sur le long terme que doit s'apprécier la qualité et la performance d'un contrat d'assurance vie.

La distinction attribuée au début de l'année 2009 par le magazine spécialisé "Gestion de Fortune" au contrat Dynaplus vient souligner la justesse des choix faits par la société pour la gestion de son fonds en euros. En effet, pour attribuer au contrat un Oscar de l'assurance vie, Gestion de Fortune s'est appuyé sur l'analyse des résultats de Dynaplus au cours des cinq dernières années.

L'importance des dérèglements financiers observés en 2008 et la complexité de leurs conséquences ainsi que les impacts de la crise sur la politique des placements ont fait au sein de Monceau Assurances l'objet de réflexions approfondies en matière d'évaluation des actifs à l'inventaire 2008.

D'une manière générale, les portefeuilles des mutuelles associées de Monceau Assurances et de leurs filiales étaient en grande partie préparés à cette nouvelle aggravation de la crise financière du fait d'une stratégie d'investissement privilégiant la sécurité et la liquidité des avoirs et d'une exposition aux marchés d'actions et d'obligations convertibles adaptée à l'horizon des engagements.

Dans ces conditions, les portefeuilles d'actifs mobiliers de la société n'ont pas souffert directement de la dégradation des titres de dette adossés au risque du marché de l'immobilier aux États-Unis, des faillites d'établissements bancaires ou des pratiques frauduleuses d'établissements tels que Madoff Securities LLC.



Dynaplus, le contrat d'assurance vie multisupport de Monceau Retraite & Épargne a reçu l'Oscar 2009 du magazine Gestion de Fortune

Ces portefeuilles se sont néanmoins trouvés affectés par la dégringolade des indices boursiers, dont les comptes de 2008 portent la trace. Le principe retenu pour l'établissement des comptes a consisté, contrairement à l'option prise par la plupart de nos confrères, à enregistrer des provisions comptables explicites pour couvrir les dépréciations subies sans avoir recours aux possibilités d'étalement ou d'assouplissement de seuil admis par la réglementation. Ainsi, une provision pour dépréciation durable a été évaluée de manière prudente pour un montant de 5.882 k€ dans les comptes de l'exercice. Une provision pour risque d'exigibilité a également été constituée pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R332-20 pour un montant de 4.611 k€. La charge afférente à cette provision sera actée intégralement dans les comptes de l'exercice sans, comme nous l'avons évoqué précédemment, user de la faculté d'étalement prévue par la réglementation.

Cette pratique, qui paraît à la fois la plus cohérente et la plus transparente au regard de l'environnement financier et économique, conduit à inscrire dans les comptes des provisions pour dépréciation d'actifs totales de 10.494 k€. Dans ce contexte, l'exercice 2008 se conclut par un résultat déficitaire de 8.460 k€ contre un excédent de 272 k€ au terme de l'exercice précédent. Ce choix, raisonné, mettra ainsi la société en position de bénéficiaire pleinement d'une éventuelle remontée des marchés.

Une solvabilité préservée tant au regard des normes actuelles que... futures

Les fonds propres comptables de l'entreprise ont été bien entendu significativement affectés par le résultat de l'exercice. Ceux-ci sont passés de 22.375 k€ à la clôture de l'exercice 2007 à 13.915 k€ à la clôture de l'exercice 2008. Toutefois, le montant de la marge minimale de solvabilité à constituer par Monceau Retraite et Epargne s'élevant à 7.488 k€, les fonds propres comptables représentent encore 1,86 fois le minimum exigé par la réglementation. Ce ratio constitue une sécurité essentielle pour les souscripteurs et adhérents aux contrats de l'entreprise. Il illustre tout particulièrement la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements malgré les profondes perturbations qui déstabilisent les marchés financiers et par ricochet, l'économie réelle.

Les travaux concernant la "directive Solvabilité II" se sont poursuivis, fortement inspirés par le dispositif dit "Bâle II" applicable au secteur bancaire.

Au sein de Monceau Assurances, tant pour la Mutuelle Centrale de Réassurance, actionnaire de Monceau Retraite & Épargne, que pour la totalité de ses associés du marché français, concernés par le sujet, des ressources ont été mobilisées pour effectuer les "Études d'impact", la troisième puis la quatrième. Conclusion rassurante, toutes ces entreprises, d'assurance vie ou d'assurance générale, satisfaisaient aux nouveaux critères de solvabilité : en particulier les entreprises vie voyaient leur ratio de solvabilité actuel peu affecté.

Des règles de gouvernance renforcées

Une ordonnance du 8 décembre 2008 a transposé en droit français la directive européenne sur le Commissariat aux Comptes. L'article 14 de ce texte impose aux entreprises d'assurance et de réassurance la constitution d'un comité d'audit dont les règles de fonctionnement et les missions sont fixées par la Loi. Monceau Retraite & Épargne ne constituera pas un tel comité dans la mesure où le Conseil d'administration de La Mutuelle Centrale de Réassurance, actionnaire de contrôle de Monceau Retraite & Épargne, mettra en place ce nouvel outil de gouvernance au cours du premier semestre de 2009 et que celui-ci exercera également sa compétence, dans le cadre fixé par l'ordonnance, sur sa filiale.

Les perspectives pour 2009

Les dérèglements financiers de 2008 auront des prolongements qui devraient faire de 2009 un exercice à nouveau compliqué pour le marché de l'assurance vie. Du moins pour les entreprises qui entendent pratiquer leur métier avec l'éthique indispensable à une gestion pérenne des engagements pris ainsi qu'avec le souci de la meilleure équité de traitement des différentes générations d'assurés. Or, les premiers mois de l'année 2009 ont vu se succéder de la part de certains opérateurs, en mal de chiffre d'affaires, des offres de taux garantis particulièrement élevées afin d'attirer sur leurs contrats d'assurance vie les flux d'épargne. Les niveaux de rendement proposés apparaissent particulièrement déroutants si l'on considère les dégâts que la crise financière a occasionnés aux portefeuilles de valeurs mobilières des assureurs vie. Par ailleurs, il est à craindre que ces garanties soient octroyées grâce à des prélèvements opérés sur des revenus qui, en toute logique, auraient du revenir aux assurés qui ont permis de les générer au cours des exercices passés. De telles offres sont de nature à déstabiliser encore davantage les épargnants qui peuvent se laisser séduire par ces promotions et qui ne se doutent pas, qu'à leur tour et au cours des prochaines années, ils compteront vraisemblablement parmi les souscripteurs appelés à

financer contre leur gré les futures promotions. En ce qui la concerne, Monceau Retraite & Épargne se refuse à envisager de telles pratiques pour le développement de son chiffre d'affaires et continuera à privilégier les valeurs qui guident, de longue date, l'action de Monceau Assurances. Par ailleurs, les efforts fournis ces dernières années pour la formation des partenaires de la société seront poursuivis afin de mettre en place les conditions pour que l'activité de l'entreprise se développe tout en conjuguant la meilleure fiabilité des opérations avec la satisfaction des souscripteurs et adhérents.

En 2009, une action particulière de formation à l'assurance vie sera conduite à l'intention de deux mutuelles d'assurances qui ont signé au début du nouvel exercice un protocole en vue de la distribution à leurs sociétaires des contrats de Monceau Retraite & Épargne. Il s'agit de la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM) et de la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (MAVIT). Les accords avec ces sociétés font suite à leur admission, en date du 1er janvier 2009, au bénéfice du statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2009 sera étudiée l'opportunité pour MR&E de diversifier son activité dans le domaine des risques statutaires des personnels des collectivités locales. A ce jour, la société assure le risque décès. Or, les collectivités locales prennent également des garanties pour le risque accident. Il est donc prévu d'analyser l'intérêt ainsi que les conditions d'une telle diversification qui conduirait, le cas échéant, à demander un agrément à l'ACAM pour ce risque.

La liste des mandats et fonctions de chacun des mandataires sociaux est jointe en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.

Par ailleurs, nous vous précisons que les 12.000 € votés par l'Assemblée générale du 30 juin 2008 au titre des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance ont été réglés sur l'exercice 2008. S'agissant de la rémunération payée aux membres du directoire, elle s'est élevée au total à 40.000 €.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos partenaires, à nos apporteurs, à notre réseau d'agents généraux et à leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous remercions également les membres du personnel des groupements de moyens communs aux adhérents de Monceau Assurances pour le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt et au service de notre société.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Retraite & Épargne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point exposé de la note 4.2.3 de l'annexe concernant la provision pour risque d'exigibilité.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et par conséquent à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société, au regard notamment de son expérience et de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

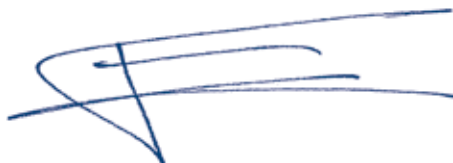
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 5 juin 2009

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2007
1 Primes	+	17 565	1 660	15 905	17 373
2 Produits des placements		7 065		7 065	10 008
2a Revenus des placements	+	4 923		4 923	4 543
2b Autres produits des placements	+	473		473	289
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	1 668		1 668	5 175
4 Autres produits techniques	+	19		19	17
5 Charges des sinistres		-15 045	-117	-14 929	-11 759
5a Prestations et frais payés	-	-15 864	-728	-15 136	-11 639
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	818	611	207	-120
6 Charges des provisions		-3 203	-	-3 203	-7 777
6a Provisions d'assurance vie		407	-	407	-6 724
6b Provisions sur contrats en unités de compte		921	-	921	-1 155
6c Autres provisions techniques		-4 532	-	-4 532	103
7 Participation aux résultats	-	-4 089		-4 089	-5 147
8 Frais d'acquisition et d'administration		-1 688	-357	-1 331	-2 025
8a Frais d'acquisition	-	-1 295		-1 295	-1 607
8b Frais d'administration	-	-393		-393	-725
8c Commissions reçues des réassureurs	+		-357	357	306
9 Charges de placements		-6 921		-6 921	-929
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		-35		-35	-52
9b Autres charges des placements		-6 149		-6 149	-379
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		-737		-737	-498
10 Ajustement ACAV (+/- values)		-523		-523	352
11 Autres charges techniques	-	-395		-395	-431
12 Produits des placements transférés	+/-	-7		-7	-884
Résultat technique vie		-7 223	1 186	-8 408	-1 202

		Opérations 2008	Opérations 2007
1	Résultat technique VIE	-8 408	-1 202
3	Produits des placements	-	-
	3a Revenu des placements	+	-
	3b Autres produits des placements	+	-
	3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-
4	Produits des placements alloués	+	7
5	Charges des placements	-	-
	5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	-
	5b Autres charges des placements	-	-
	5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
6	Produits des placements transférés	-	-
7	Autres produits non techniques	+	1
8	Autres charges non techniques	-	-
9	Résultat exceptionnel	-37	786
	9a Produits exceptionnels	+	17
	9b Charges exceptionnelles	-	-54
10	Participation des salariés	-	-2
11	Impôt sur les bénéfices	-	-21
12	Résultat de l'exercice	-8 460	272

Bilan au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

	31/12/08	31/12/07
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	159 413	159 977
3a Terrains et constructions	12 029	10 805
3b Placements dans des entreprises liées	1 488	1 406
3c Autres placements	145 896	147 765
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	9 664	10 582
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	856	1 467
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	856	1 467
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	420	1 006
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	38	294
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	38	294
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
6c Autres créances	382	712
6ca Personnel	-	4
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	128	327
6cc Débiteurs divers	254	381
7 Autres actifs	761	1 495
7a Actifs corporels d'exploitation	82	79
7b Comptes courants et caisse	679	1 416
8 Comptes de régularisation - Actif	3 274	2 947
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 993	1 778
8b Frais d'acquisition reportés	179	219
8c Autres comptes de régularisation	1 101	951
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	174 387	177 473

2

PASSIF

31/12/08

31/12/07

	31/12/08	31/12/07
1 Capitaux propres	13 915	22 375
1a Capital social	15 000	15 000
1c Réserves de réévaluation		-
1d Autres réserves	5 692	5 689
1e Report à nouveau	1 682	1 413
1f Résultat de l'exercice	-8 460	272
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	147 987	140 761
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	140 297	135 865
3c Provisions pour sinistres vie	2 710	3 529
3d Provision pour sinistres non vie		-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	134	1 053
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie		-
3g Provisions pour égalisation	234	314
3h Autres provisions techniques vie	4 611	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	9 664	10 585
5 Provisions pour risques et charges	47	2
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes :	1 264	2 156
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	129	398
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	575	862
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	560	897
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	60	94
7ee Créanciers divers	500	803
8 Comptes de régularisation - Passif	1 511	1 594
9 Différence de conversion		-
Total du passif	174 387	177 473

Annexe aux comptes 2008

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'Administration expose les principales réalisations de l'exercice, et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- un **chiffre d'affaires en diminution de 9 %**, à rapprocher de celui constaté pour l'ensemble des opérateurs, qui ressort pour l'exercice 2008 à - 10,6 %. Dans un environnement économique et financier peu favorable à l'assurance vie, la collecte en unités de compte enregistre une forte baisse de 80 %. La collecte sur les fonds en euros s'inscrit en hausse de 4,4 %, ce qui permet de réduire la diminution du chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne pour son activité "épargne assurance vie" qui régresse de 6,8 % uniquement. L'activité "retraite" est en diminution de 28 % suite principalement à l'arrêt de la commercialisation du produit April Certitudes Viagères en début d'exercice. L'activité "prévoyance" poursuit son développement en affichant un taux de progression de 2 % ;
- des **performances en retrait** sur celles servies les années précédentes à l'ensemble des produits de type épargne assurance vie. En particulier, sur les fonds en euros, le taux de participation a été fixé à 4 % pour les principaux contrats (Dynaplus, Monceau Retraite Indépendants, Livret Epargne Plus, Monceau Entreprise Plus) ;
- la **constitution d'importantes provisions pour dépréciation d'actifs**. Une provision pour dépréciation durable a été évaluée de manière prudente, pour un montant de 5.882 k€ dans les comptes de l'exercice 2008. Une provision pour risque d'exigibilité a également été constituée pour l'ensemble des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R332-20, sans en étaler la charge dans le temps. Elle représente une charge d'un montant de 4.611 k€ dans les comptes de l'exercice 2008 ;
- une **perte comptable à 8.460 k€ d'euros**, contre un excédent de 272 k€ en 2007, sensiblement inférieure au total de la charge de provisions pour dépréciation d'actifs enregistrés dans les comptes (cf. supra) qui s'élève à 10.494 k€ ;
- une **marge de solvabilité demeurant solide**. La marge minimale à constituer par Monceau Retraite & Épargne s'élève à 7.488 k€. Les fonds propres comptables ont fortement régressé, passant de 22.375 k€ à 13.915 k€. Ils représentent 1,86 fois le minimum réglementaire.
- la fin du contrôle fiscal portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006. Ce contrôle s'est achevé en avril 2008 avec comme seule rectification demandée un rehaussement de la cotisation minimale de taxe professionnelle pour l'exercice 2005, soit un montant de 4 297 euros (y compris les pénalités) ;
- une **assignation par le courtier Alsass de la société** a été remise en date du 24/09/2008. Alsass estime que Monceau Retraite et Epargne lui aurait créé un préjudice au titre d'une part d'une brusque rupture des relations commerciales et d'autre part au titre d'actes de concurrence déloyale. MR&E a remis ses conclusions lors de l'audience du 30 mars 2009 de la Chambre Commerciale du tribunal de Grande Instance de Strasbourg. L'affaire a été renvoyée à l'audience de mise en état de cette même juridiction du 25 mars 2009.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code de commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2008 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 %.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour le régime de retraite en points géré par la société.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion du régime de retraite en points (Perp), le produit correspondant à la

différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant du régime de retraite en points (Perp) régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérisation inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérisation représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

Acceptations en réassurance

Néant

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Monceau Retraite & Épargne ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Épargne.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation". Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si une telle décision était intervenue au 31 décembre 2008, votre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	10 805	1 366	142	12 029
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	10 805	1 366	142	12 029
TOTAL BRUT	10 805	1 366	142	12 029

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	10 805	12 029
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	10 805	12 029
TOTAL NET	10 805	12 029

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les clients ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 406	82	-	1 488
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	1 406	82	-	1 488

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 406	1 488
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	1 406	1 488

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2008

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	61 350	47 925	51 805	57 470
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	86 151	25 453	17 694	93 910
Prêts et avances sur polices	293	244	110	427
Autres placements	2	-	-	2
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	147 796	73 623	69 609	151 809

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	31	5 882	-	-	5 913
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	31	5 882	-	-	5 913

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	61 320	51 557
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	86 151	93 910
Prêts et avances sur polices	293	427
Autres placements	2	2
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL	147 765	145 896

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2008

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variations	Montant à la clôture
Placements immobiliers	6 353	134	6 487
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 235	33	1 268
Autres OPCVM	2 994	-1 085	1 909
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	10 582	-918	9 664

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	12 029	12 029	14 149	10 802
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	56 873	50 960	44 194	59 216
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	597	597	632	2 103
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	91 767	93 518	92 977	85 552
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	1 915	1 915	1 915	1 699
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	6 487	6 487	6 487	6 353
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	69	69	69	131
- Autres OPCVM	3 108	3 108	3 108	4 102
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	172 846	168 684	163 532	169 960
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	91 767	93 518	92 977	85 552
- placements évalués selon l'article R 332-20	71 415	65 502	60 891	73 822
- placements évalués selon l'article R 332-5	9 664	9 664	9 664	10 585
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	162 246	158 093	152 951	158 838
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	937	928	917	536
- autres affectations ou sans affectation	9 664	9 664	9 664	10 585

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2007			2008		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	169 493	170 559	171 202	172 846	169 077	163 532
Amortissement de Surcote	-	1 549	-	-	1 493	-
Amortissement de Décote	-	-951	-	-	-1 101	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	169 493	169 960	171 202	172 846	168 684	163 532

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	12 029	12 029	14 149	10 802
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	12 029	12 029	14 149	10 802

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Valeur de remboursement	81 130	90 268
Valeur nette	85 552	93 518
SOLDE NON AMORTI	4 422	3 250

4.1.6 Créances au 31 décembre 2008

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	294	38	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	712	382	-	-
Total	1 006	420	-	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts courus non échus	1 778	1 993
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	951	1 101
Frais d'acquisition reportés	219	179
Autres	-	-
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	2 947	3 274

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NÉANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NÉANT										

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2008
Capital social	15 000	-	-	15 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-	-	-	-
Autres réserves	32	3	-	35
Réserve de capitalisation	5 657			5 657
Réserve de solvabilité	-	-		-
Sous total	20 689	3	-	20 692
Report à nouveau	1 413	269		1 682
Résultat de l'exercice	272		8 732	-8 460
TOTAL	22 375	272	8 732	13 915

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 147 987 k€ contre 140 761 k€ au 31 décembre 2007. Elles incluent la Provision Technique Spéciale du régime de retraite en points géré par Monceau Retraite & Épargne ainsi que la provision pour risque d'exigibilité constituée au titre de l'exercice 2008 pour un montant de 4.611 k€, sans recourir au mécanisme d'étalement prévu par la réglementation.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles baissent de 8,7 % à 9 664 k€ contre 10 585 k€ à l'inventaire précédent.

4.2.5 Participations des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2006	2007	2008
Participation aux résultats totale :	4 550	5 147	4 089
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	4 719	5 200	5 007
Variation de la provision pour participation aux excédents	-169	-53	-918
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	118 522	129 085	136 873
Montant minimal de la participation aux résultats	2 968	1 933	-
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	4 544	5 138	4 086
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	4 713	5 191	5 004
Variation de la provision pour participation aux excédents	-169	-53	-918

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Jusqu'en 2006 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable. Depuis l'exercice 2007 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2 ; ces modifications ne permettant pas une comparaison avec les données des exercices 2005 et 2006.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Provision pour litiges	-	42
Provision pour retraite Ucreppsa	-	-
Autres provisions pour risques	2	5
TOTAL	2	47

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	398	129	129	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	862	575	575	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	897	560	560	-
Total	2 156	1 264	1 264	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts à payer	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 549	1 493
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	44	18
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 594	1 511

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2007	2008
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	96	
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	128	106
TOTAL	224	106

Produits à percevoir	2007	2008
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	226	43
TOTAL	226	43

4.3

Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	49	49
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	49	49

Engagements reçus	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Comptes gagés par les réassureurs	3 439	3 630
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	3 439	3 630

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)	PERP (11)	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes	17 565	-	-	547	6 169	4 716	2 137	2 786	219	-	-	392	12	588
Charges de prestations	15 045	-	-	212	5 587	2 815	686	5 150	856	-	-	16	1	-278
Charges de provisions	3 203	-	-	-91	2 761	2 113	-78	-995	-811	-	-	362	12	-70
Ajustement ACAV	-523	-	-	-	-	-	-	-	-523	-	-	-	-	-
Solde de souscription	-1 207	-	-	426	-2 179	-212	1 528	-1 370	-348	-	-	13	-1	936
Frais d'acquisition	1 295	-	-	40	455	348	158	205	16	-	-	29	1	43
Autres charges nettes de gestion	769	-	-	2	355	139	2	214	53	-	-	4	-2	2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 064	-	-	-43	-810	-486	-160	-420	-69	-	-	-33	1	-46
Produits nets des placements	137	-	-	0	55	25	0	33	8	-	-	13	0	2
Participation aux résultats	4 089	-	-	0	1 669	864	5	1 531	-	-	-	3	-	16
Solde financier	-3 952	-	-	-0	-1 614	-839	-5	-1 498	8	-	-	10	0	-14
Primes cédées	1 660	-	-	155	1	250	1 084	-	-	-	-	-	0	169
Part des réassureurs dans les prestations	117	-	-	321	-	99	104	-	-	-	-	-	-	-408
Part des réassureurs dans les charges de provision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	357	-	-	26	0	15	274	-	-	-	-	-	0	42
Solde de réassurance	-1 186	-	-	193	-1	-136	-706	-	-	-	-	-	-0	-536
Résultat technique	-8 408	-	-	577	-4 604	-1 674	658	-3 287	-409	-	-	-9	0	340
Hors compte														
Montant des rachats	4 629	-	-	-	3 872	507	-	-	250	-	-	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	3 929	-	-	0	1 833	945	5	1 129	-	-	-	-	-	16
Provisions techniques brutes à la clôture	157 651	-	-	384	70 715	32 133	479	41 286	9 664	-	-	920	16	2 053
Provisions techniques brutes à l'ouverture	151 346	-	-	591	66 181	29 306	530	40 725	10 585	-	-	556	4	2 868

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique. Un montant de 7 k€ de produits nets de placements a été transféré du compte technique au compte non technique, conformément au Plan Comptable 1995 et calculé en multipliant le résultat net des placements par le ratio obtenu en rapportant le total des capitaux propres hors réserve de capitalisation, résultat de l'exercice, provisions réglementées autres que techniques et provisions pour risques et charges, à cette même somme augmentée des provisions techniques et de la réserve de capitalisation.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	-
Frais externes de gestion	29
Frais internes	6
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	35
Amortissement des différences de prix de remboursement	267
Amortissement matériel service financier	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	5 882
Autres charges des placements	6 149
Moins values sur réalisation de placements	737
Dotation à la réserve de capitalisation	
Pertes provenant de la réalisation des placements	737
Ajustement ACAV	1 393
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	8 314

Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	604
Revenus des placements financiers	4 206
Revenus des prêts aux collectivités	
Intérêts	32
Revenus placements dans entreprises liées	82
Revenus des placements	4 923
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	473
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	-
Autres produits de placements	473
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	1 668
Reprise sur la réserve capitalisation	
Profits provenant de la réalisation de placements	1 668
Ajustement ACAV	870
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	7 935

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination ce qui représente un montant total de 1.253 k€. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 395 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 1.491k€ et 431 k€ au 31 décembre 2007.

A la faveur d'une simplification des mécanismes de répartition retenus par les groupements de moyens auxquels participent Monceau Retraite & Épargne, une réflexion d'ensemble sur les destinations comptables a été conduite à la lueur des remarques formulées par le Service du Contrôle des Assurances. Ce Service de l'Etat considère que les "Autres charges techniques" devraient être les plus faibles possibles, alors que les pratiques professionnelles conduisent très rarement à cette situation. Pour répondre à cette remarque, des dépenses autrefois classées en "Autres charges techniques" sont désormais enregistrées en "Charges administratives". Cette classification ne modifie pas la masse des charges supportées par l'entreprise, qui, avec un total de 1.648 k€ contre 1.922 k€ pour 2007, ont diminué de 14,3 % (contre une hausse de 24,9 % pour l'exercice 2007).

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	61	347	111	29	548
Charges internes	93	346	230	6	675
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	16	9		30
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	159	709	350	35	1 253

5.4 Charges de personnel

	2007	2008
Salaires	93	40
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	36	14
Autres	160	-
TOTAL	289	54

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2008
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	1
Produits sur exercices antérieurs	8
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	7
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	1
Total produits exceptionnels	17
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	2
Pertes sur exercices antérieurs	5
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	2
Dotation aux provisions pour litiges	42
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	3
Total charges exceptionnelles	54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-37

5.6 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 20,5 k€ au titre de l'imposition forfaitaire annuelle.

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance

Au titre de l'exercice 2008, les membres du Conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence pour un montant de 12.000 euros.

6.3 Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2008, les commissaires aux comptes ont perçu un montant de 50 k€ TTC au titre de leurs honoraires. Ces honoraires correspondent au contrôle légal des comptes. Il n'y a pas eu d'honoraire facturé au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

6.4 Combinaison des comptes

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes combinés établis par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle régie par l'article R.322-84 du Code des assurances, dont le siège social est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, à laquelle adhèrent les trois principaux actionnaires de la société, détenant ensemble la quasi-totalité des actions émises.

6.5 Mandats déclarés par les mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2008

Marc Billaud	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du code des assurances :</i> Néant
Dominique Davier	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du code des assurances :</i> Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie)
Gilles Dupin	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> <ul style="list-style-type: none">▪ Président du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)▪ Président du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Immobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme)▪ Administrateur de la société April Group

<p>Gilles Dupin (suite)</p>	<p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la SICAV Centrale Court Terme. ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au sein du Conseil d'administration de la SICAV Norden ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au sein du Conseil d'administration de Noam Europe Expansion. ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration d'Uni Hoche. <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
<p>Anne-Cécile Martinot</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
<p>Pierre Michaud</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Président du Directoire de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux règles du code des assurances : Représentant permanent de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
<p>Paul Tassel</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances Mutuelles Associées au Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de Monceau Assurances Mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité ▪ Administrateur de la Ciam

6.6 Actionnariat

Capma & Capmi	44 215 actions soit	29,4767 %
Monceau Assurances Mutuelles Associées	1 action soit	0,000006 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	74 816 actions soit	49,8777 %
Monceau Générale Assurances	30 964 actions soit	20,6426 %
SARP	1 action soit	0,000006 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,000006 %
Gilles Dupin	1 action soit	0,000006 %
Anne-Cécile Martinot	1 action soit	0,000006 %

Nature des Indications	Exercices concernés				
	2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Nombre des actions ordinaires existantes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 153	16 527	18 397	19 302	17 565
Résultat avant impôts et participation des salariés	-75	1 355	855	470	-8 437
Impôts sur les bénéfices	-	347	374	87	21
Participation des salariés au titre de l'exercice	50	93	92	111	2
Résultat après impôts et participation des salariés	-155	915	390	272	-8 460
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	-1,033	6,100	2,597	1,813	-56,398
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	1	1	1	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	586	171	90	93	40
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	110	38	37	36	14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2009

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide :

- d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 8.459.732,03 euros au compte report à nouveau ;
- d'affecter 2.304,00 euros à la « Réserve pour Fonds de Garantie » par prélèvement sur le compte « report à nouveau », portant ainsi son montant à 37.344 euros .

Cette « Réserve pour Fonds de Garantie » est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code du commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale nomme M. Michel Barbet-Massin en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. Nicolas Robert, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 12.000,00 euros

SIXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.



1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 15 000 000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com